

Une ville plus solidaire

Une nécessité pour la cohésion sociale

La ville d'Antony est une ville où la mixité sociale existe mais pour que celle-ci soit pérennisée, il est nécessaire qu'une plus grande solidarité existe dans la politique municipale sans quoi les quartiers populaires se paupériseront et se dégraderont. Un outil de la ville pour favoriser une certaine redistribution, c'est l'application de tarifs justes et adaptés aux ressources des Antoniens.

- *A l'heure actuelle, pas assez d'activités sont « quotientées », c'est à dire tarifées selon les revenus. Le tableau ci dessous montre les prestations quotientées dans les villes voisines et à Antony :*

Antony	Châtenay et Verrières	Massy et Palaiseau
Restauration	Restauration	Restauration
Etudes surveillées	Etudes surveillées	Etudes surveillées
Classes vertes	Classes vertes	Classes vertes
Garderie maternelle	Garderie maternelle	Garderie maternelle
Centres de vacances	Centres de vacances	Centres de vacances
	Centres de loisirs	Centre de loisirs
	Conservatoire	Activités culturelles
		Multisports

Ces villes voisines sont gérées pour trois d'entre elles par l'UDF ou l'UMP, et Palaiseau par le Parti Socialiste. Pourtant, elles ont compris l'importance pour les familles des sommes engagées dans des activités souvent nécessaires pour les enfants (culture, sport) et ont donc mis en place ce système. Pourquoi notre municipalité est rétive à cette évolution ? Par conservatisme, par bureaucratie, par idéologie ?

Comme l'an passé, « Citoyens à Antony » demande que les activités des centres de loisirs antoniens, du Conservatoire, et les activités sportives soient payées selon les ressources des habitants.

- *Un quotient familial injuste dans notre ville.*

Il n'est pas suffisant d'étendre le nombre des prestations soumises au quotient familial. Il faut aussi modifier les modes de calcul de celui-ci.

A l'heure actuelle, il y a 7 tranches dans le quotient familial et celles-ci sont déterminées en fonction du revenu par un mode de calcul inadéquat.

Une famille avec deux enfants qui perçoit 2670 € (environ 17 000 F) par mois se trouve déjà dans une des tranches supérieures (la cinquième).

La même famille qui reçoit 3900 € par mois est considérée comme très aisée puisqu'elle est soumise à la tranche la plus haute.

Et ce n'est que lorsque cette même famille touche moins de 1100 € par mois qu'elle sera dans la tranche la plus basse du quotient.

Le système est injuste pour les classes moyennes et pour les ménages les plus défavorisés.

Depuis 2001, nous demandons à la municipalité d'étudier une modification des modalités de calcul.

L'ancien maire Patrick Devedjian avait proposé la mise en place d'une commission chargée de cette étude. Elle ne s'est jamais réunie.

L'ancien maire, Raymond Sibille, avait modifié, à la marge, certaines modalités de calcul, et depuis que Jean Yves Sénant est maire, plus rien ne bouge !

Cette année encore, nous proposerons :

- **la création de deux nouvelles tranches afin de mieux répartir les charges pour tous les ménages**
- **l'augmentation de la déduction forfaitaire du loyer ou la prise en compte du loyer réel dans les modalités de calcul.**

Il est d'autant plus nécessaire que la Ville fasse un effort de solidarité quand on sait que, par exemple, dans le quartier du Noyer Doré (dont la mairie vante la rénovation des immeubles), les loyers ont augmenté de manière impressionnante en 2006 dans les immeubles de l'OPDHLM 92.

Un exemple parmi d'autres : celui d'une famille de sept personnes qui habite le Noyer Doré et qui voit son loyer exploser en 2006 . Le tableau ci dessous récapitule le montant des loyers sur l'année, une fois déduite l'allocation personnalisée au logement :

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
195 €	130 €	195€	195€	195€	259 €	265 €	265 €	265 €	389 €	434 €*	434 €*

(estimation pour novembre et décembre)

Comment ces familles qui connaissent des hausses inexplicables et injustifiées de leurs charges locatives peuvent elles consacrer le reste de leur argent aux prestations municipales si celles-ci sont trop chères ?

Là aussi il est temps que cela change et que la municipalité comprenne la nécessité de pratiquer des tarifs justes, pour ne pas rajouter aux problèmes des habitants.

Ci dessous : la lettre que Patrick Devedjian nous avait envoyé en 2002 :

CITOYENS A ANTONY

**Contactez nous ! par mail: courrier@citoyens-antony.com
par téléphone 08 77 91 96 02 par courrier 1 bis rue
Bloggez sur <http://citoyensantony.blogs.com>**

Hélas, la municipalité actuelle a renié la promesse de l'ancien ministre... Les promesses n'engagent il est vrai pour certains que ceux qui les écoutent !